

**Publications des départements et d'autres administrations  
de la Confédération**

**Ordonnance  
du département fédéral de l'économie publique portant  
modification du règlement concernant l'apprentissage et  
l'examen de fin d'apprentissage de la profession de  
confectionneuse de vêtements de tricot**

(Du 5 mai 1966)

*Le département fédéral de l'économie publique*

*arrête:*

**I**

Le règlement du 3 mars 1961 concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage de la profession de confectionneuse de vêtements de tricot est modifié comme il suit:

Article premier, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> al.

<sup>3</sup> La formation porte sur la confection en série de:

- robes, ou
  - costumes pour dames, ou
  - pullovers et vestes
- de tricot.

4<sup>e</sup> al., abrogé.

**II**

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1966.

Berne, le 5 mai 1966.

Département fédéral de l'économie publique:

**Schaffner**

**Mouvement diplomatique à Berne du 7 au 13 mai 1966***Entrée en fonctions**Corée*

M. Moon Yong Rhie, conseiller.

*Philippines*

M. Moises A. Pilar, attaché financier.

*Vietnam*

M. Nguyen-Thai-Son, troisième secrétaire.

*Cessation des fonctions**Hongrie*

M. Lajos Rac, conseiller.

*Irak*

Son Excellence M. Ali Haider Sulaiman, ambassadeur.

*Philippines*

M. Leopold J. Gonzales, attaché financier.

### Citations

Le grand juge du tribunal militaire de division 10 A,

A vous:

Rollier Louis, Lucien, fils de Louis-Frédéric et d'Alice née Barbey, né le 26 mai 1938 à Montreux, originaire de Nods et Montreux, employé de commerce, en dernier lieu domicilié à Territet-Montreux, actuellement sans domicile connu; can. btr. DCA aérod. 3,

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 10 A, du jeudi 26 mai 1966, à 8 h. 45, à la Tour-de-Peilz, salle du Conseil communal, maison Hugonin, comme prévenu d'inobservation de prescriptions de service et refus de servir.

Vous pouvez consulter le dossier personnellement ou par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal militaire de division 10 A, caserne de la Pontaise à Lausanne, jusqu'au 23 mai 1966.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 16 mai 1966.

Tribunal militaire de division 10 A:

*Le grand juge,*

Major Jacques GONVERS

16903

Le grand juge du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Vaney Daniel-Jean, fils de Simone-Armande Vaney, né le 22 mars 1943 à Lausanne, originaire de Forel et de Lutry, aide-chauffeur, précédemment domicilié à Lausanne, actuellement sans domicile connu; gren., cp. gren. chars III/1;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 1, siégeant à Lausanne, salle du tribunal de district, palais de justice de Montbenon, le mercredi 1<sup>er</sup> juin 1966 à 9 heures, comme prévenu d'inobservation de prescriptions de service et d'insoumission.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 20 mai 1966.

Tribunal militaire de division 1:

*Le grand juge,*

Lieutenant-colonel René F. VAUCHER

16908

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1966
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.05.1966
Date	
Data	
Seite	781-783
Page	
Pagina	
Ref. No	10 098 090

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.